CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E14633** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2026**

ÉDITÉ LE **30/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1991
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/06/2025
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : **382 220 515 00029**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 3237080
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 125658210
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 125658210
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **CAMILLE MOURIN**

9 RUE SAINT LAURENT
ROUTE DE LA FLECHE
72300 SABLE-SUR-SARTHE

Téléphone : 02 43 95 35 42 **Fax :** 02 43 92 28 88
Portable : 06 70 74 28 94

Site Internet :
E-mail : ngaultier@sarl-mourin.fr

Responsabilité légale :
MOURIN ANTHONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/09/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/10/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	11/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	16/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	18/01/2023
o Poêle ou insert bois	18/01/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	16/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.